

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, session 2024, dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG.

Le président de l'Université de Bourgogne - Dijon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne électricité courants fort ou faible, au titre de l'année 2024, dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG :

Madame BRIAND Catherine, ingénieure d'études hors classe, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lyon, Lyon.

Monsieur BOURGUIBA Khmaies, assistant ingénieur, expert, Rectorat de l'académie de Paris, Paris.

Monsieur KARABIYIK Mehmet, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Université de Bourgogne, Dijon.

Monsieur SCHMITT Arnaud, assistant ingénieur, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur TONELLI Angelo, ingénieur de recherche, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.

Madame DEBBICHE Véronique, attachée d'administration de l'Etat, suppléante, Collège Pardé, Dijon.

Madame GHARZOULI GAFANESCH Linda, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Bourgogne, Dijon.

Fait à Dijon, le 10/05/2024

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS